Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 02: Supermaçon

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALERIO OLGIATI ÉLU AU SEIN DE LA DIRECTION

Le 7 décembre dernier, les délégués de la **sia** ont élu Valerio Olgiati, architecte à Flims, comme nouveau membre de la direction **sia**. Reprenant les thèmes abordés lors de la dernière conférence des présidents (*TRACES* N° 24/2007, pp. 28 et 29), les délégués se sont en outre prononcés sur une série de modifications statutaires et sur le budget 2008. Ils ont accepté l'affiliation de *geosuisse* à titre de société spécialisée de la **sia** et ratifié le Règlement SIA 106 concernant les prestations et honoraires des géologues.

Les délégués ont confirmé à leurs postes le président Daniel Kündig et les membres de la direction qui sollicitaient un nouveau mandat. Premier candidat à la succession des deux membres démissionnaires, Blaise Junod et Daniele Stocker, Valerio Olgiati, architecte EPFZ/SIA à Flims, a été élu à l'unanimité. Pour le second siège vacant, Eric Frei, architecte EPFL/SIA et président de la section vaudoise, se présentera à la première assemblée des délégués 2008. Un changement est également intervenu au sein de la commission d'honneur suisse, où Martial Chabloz a pris la succession de Bruno Giacomini, démissionnaire, les autres membres y étant réélus, soit Jean-Claude Badoux (président), Nicolas Kosztics, Otto Künzle, Arthur Brüniger et Thomas Malanowski. Enfin, les délégués ont élu Pierluigi Telleschi et René Stadler comme nouveaux membres de la commission de vérification des comptes de la **sia**, puis réélu la présidente Silvia Schoch et Wiebke Rösler, tandis que Karsten Kunert et Yves-Alain Brechbühler faisaient leurs adieux après huit, respectivement six ans de service.

Thomas Müller, responsable RP / Communication SIA

NOMINATIONS AU CONSEIL DES EPF : DÉDAIN DES INTÉRÊTS DE LA CONSTRUCTION

Le Conseil fédéral a nommé le nouveau président du Conseil des EPF en la personne de Fritz Schiesser, avocat et conseiller aux Etats glaronnais. Deux nouveaux membres du cénacle entreront en fonction en même temps que lui : il s'agit de Hans Hess, ingénieur en matériaux et président de l'entreprise de conseil *Hanesco*, ainsi que de Barbara Haering, diplômée en sciences naturelles et ex-conseillère nationale.

Ainsi, le Conseil ne compte toujours pas d'architecte, ni d'ingénieur civil ou de l'environnement qui y représenterait les professions de la construction. Il s'agit là d'une carence dommageable, que la **sia** et *constructionsuisse* – l'organisation faîtière de la branche – ont expressément signalée à l'occasion de diverses rencontres avec le Conseil des EPF au cours de l'année écoulée. Hélas, le récent choix du Conseil fédéral persiste à ignorer cette lacune.

La **sia** et *constructionsuisse* ont également plaidé en faveur d'une composition adaptée du conseil des EPF auprès du Conseiller fédéral Couchepin et lui ont exposé le bien-fondé de leur démarche.

Il semble en effet aberrant que des spécialités aussi importantes que les sciences de l'ingénieur ou l'architecture ne soient pas représentées dans un conseil des Écoles polytechniques fédérales et se voient ainsi privées de relais au niveau où se définissent les orientations stratégiques qui les concernent.

C'est pourquoi, en janvier 2007 déjà, la **sia** et *constructionsuisse* ont demandé que les prochaines élections au sein du Conseil des EPF en corrigent la composition unilatérale. A cet effet, les noms de candidats qualifiés et de haute valeur ont été proposés.

Arguments de poids

Outre le fait que les étudiants inscrits en architecture et en sciences de l'ingénieur à l'EPFZ et à l'EPFL constituent un groupe très important, on ne saurait surestimer le poids des professionnels actifs dans le secteur de la construction : sans les concepteurs et les bâtisseurs des infrastructures et du patrimoine bâti suisses, tout s'arrête. La valeur de rachat du patrimoine existant s'élève à 2 500 milliards de francs, tandis que le volume annuel d'investissements dans la construction et les équipements atteint quelque 100 milliards de francs. De fait, l'apport économique fourni par la branche des études et de la construction équivaut en gros à un quart du produit national brut. Les ingénieurs et les architectes suisses élaborent également des solutions pour répondre à la crise globale de l'approvisionnement en eau, pour la réduction des dangers naturels et une gestion économe des ressources. Leurs contributions à la maîtrise des défis planétaires revêtent une importance décisive pour la sauvegarde de l'environnement. De plus, la qualité élevée de nos infrastructures est un pilier essentiel de l'économie suisse et constitue un avantage concurrentiel primordial. L'ensemble de ces arguments doit être pris en considération pour la formation des forces qui prendront la relève, ainsi que dans la composition des organes qui participent à sa définition.

Inconséquence stratégique

Dans ses objectifs stratégiques, le Conseil fédéral soutient fermement la qualité de la formation et l'élévation des niveaux. Un pas remarquable a été fait dans ce sens avec la décision d'accroître de 6% en moyenne les moyens alloués à l'éducation. En revanche, la nouvelle composition du Conseil des EPF ne s'inscrit pas dans ce cadre.

La **sia** et *constructionsuisse* demeurent convaincues que leurs candidats auraient pu apporter une contribution essentielle et solidement fondée aux options stratégiques des deux Écoles polytechniques fédérales. On souhaite que la branche de la construction ne soit plus ignorée lors de la prochaine vacance, afin qu'elle puisse jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration – si importante pour l'avenir de notre pays – des filières destinées à assurer la relève.

Thomas Müller, responsable RP / Communication SIA

CONSULTATION DE LA NORME SIA 283

Le projet pour la norme SIA 283 « Asphalte coulé pour étanchéités, couches de protection et d'usure, revêtements de sol et chapes – essais de matériaux et de produits, propriétés et conformité » est mis en consultation jusqu'au 15 mars 2008.

Le document peut être téléchargé à partir du site de la **sia** <www.sia.ch/consultations>. Les prises de position, qui doivent être rédigées à l'aide du formulaire ad hoc, sont à adresser à martin.gut@sia.ch. Les commentaires transmis sous une autre forme ne pourront pas être pris en considération.

(SIA)

DEUX COURS SIA-SERVICE

SIA-Service organise prochainement deux cours intitulés « Choix de la forme juridique correcte » et « Planifier à temps la succession ». Le premier de ces cours, qui se déroulera le 6 mars 2008, donne un aperçu des principales formes juridiques pour un bureau de planification. Le cours aide à choisir la forme juridique appropriée, qu'il s'agisse d'une nouvelle entité ou d'adapter une structure existante à de nouvelles conditions. Quant au second, qui aura lieu le 3 avril 2008, il aborde les étapes clés nécessaires pour garantir une succession. Il s'adresse à tous les planificateurs qui seront impliqués dans un processus de succession au cours des 10 années à venir.

(SIA-Service)

Choix de la forme juridique correcte
Date et lieu : Lausanne, 6 mars 2008, 17h30-19h30, suivi d'un apéro

Programme :
Sécurité et responsabilité, fondation, accueil de partenaires, succession, impôts et modifications dans le droit des sociétés anonymes et des Sàrl

Conférenciers :
Jean-Marc Vionnet, avocat, BDO Visura
Walter Maffioletti, avocat, SIA-Service

Planifier à temps la succession
Date et lieu : Lausanne, 3 avril 2008, 17h30-19h30, suivi d'un apéro

Programme :
Planifier la succession à temps, aspects psychologiques, aspects juridiques, détermination de la valeur de l'entreprise, aspects fiscaux et financement.

Conférenciers :
Jean-Marc Vionnet, avocat, BDO Visura

Prix et inscriptions :
Membres bureaux SIA : CHF 80.-
Membres individuels SIA : CHF 160.-
Non-membres : CHF 200.-
Inscriptions : contact@siaservice.ch.
Rens. : SIA-Service 044 / 283 63 63

PROGRAMME DE FEMME+ SUISSE ROMANDE

La Commission Femme+ SIA Suisse romande a organisé une rencontre le 30 novembre 2007 au Far à Lausanne intitulée « Où sont les femmes ? ». Une trentaine de femmes ont participé à cette rencontre qui était organisée en petits ateliers de travail autour de deux questions :

- Quels ont été les points de rupture ou moments difficiles au cours de ta carrière ?
- Comment les as-tu surmontés, ou quels auraient pu être les moyens de le faire ?

A la suite des ateliers, une synthèse des points forts soulevés a été faite. Les réponses ont révélé trois types de difficultés :

- difficulté d'accès aux postes et mandats : travail correspondant aux compétences, temps partiel ;
- contexte défavorable dominé par des modèles masculins où les femmes peinent à trouver leur place ;
- difficulté de conciliation du travail avec le projet de vie : maternité, reprise du travail après une période d'absence.

Les conséquences de ces difficultés sont entre autres : l'abandon de la profession, l'isolement, la perte de confiance en soi, la stagnation des compétences, le découragement.

Plusieurs participantes ont néanmoins parlé de leur satisfaction dans leur exercice professionnel et leur témoignage encourageant est un grand soutien pour toutes les femmes.

Un apéro a suivi la rencontre et a permis aux femmes présentes de mieux se connaître et de mettre en place un réseautage.

A la suite de cette rencontre, le groupe F+ a synthétisé les réponses, afin d'établir une liste d'activités à explorer qui servira de base à son programme pour les prochaines années. Principalement, il s'agira de poursuivre le réseautage à plusieurs niveaux (y compris mixte), servir de relais d'informations pour les femmes (cours, post-formation, etc.), mettre en valeur le travail des femmes (exposition, conférences, publication), améliorer les possibilités de travail et l'engagement (temps partiel) et augmenter la représentation féminine dans toutes les activités du champs de la construction (**sia**, enseignement, concours, etc.).

Si vous êtes intéressés par les activités de F+, des informations peuvent être obrenues à femme@siavd.ch. La prochaine rencontre F+ se tiendra le 11 mars 2008 au Far à Lausanne.

Commission Femme+, Suisse romande

PROJET « HALLES ET PARKINGS COUVERTS »

Le 27 novembre 2004, le soudain effondrement d'une dalle de garage à Gretzenbach avait coûté la vie à sept pompiers occupés à éteindre l'incendie qui s'y était déclaré (*TRACÉS* 20/2007, p. 21). Comme l'a montré le rapport des experts mandatés, une rupture par poinçonnement est à l'origine de la ruine de cette dalle en béton armé.

A la suite de cette tragédie, la commission des normes de structures (KTN-CNS) de la **sia** a décidé d'organiser une formation ciblée pour les professionnels ainsi qu'une campagne de sensibilisation à l'intention du grand public. C'est ainsi que le projet « Halles et parkings couverts » a été lancé afin d'éviter d'autres accidents dans des structures analogues, existantes ou en projet.

Une documentation technique est actuellement rédigée, qui détaillera la procédure de vérification à appliquer aux parkings existants et les points particuliers à observer pour la conception d'ouvrages de ce type. Cette documentation s'appuie sur le projet de norme SIA 269 « Conservation des structures porteuses », en cours d'élaboration. Elle sera présentée aux professionnels lors de journées spécialisées, où l'on examinera également s'il y a lieu de compléter ou de renforcer les prescriptions **sia** en vigueur.

Les autres groupes cibles, tels qu'architectes, constructeurs, propriétaires d'ouvrages ou assureurs, seront informés par des dépliants explicatifs, ainsi que des annonces dans la presse quotidienne et les organes spécialisés des diverses associations concernées. Les propriétaires se verront en outre rappeler leur devoir d'examen périodique des ouvrages en vertu de leur responsabilité civile.

Dr Peter Ritz, ing. civil dipl. EPF/SIA

Journées spécialisées

Einstellhallen : fragliche Tragsicherheit
Jeudi 19 juin 2008
ETH Hönggerberg, 8093 Zurich

Parkings couverts : sécurité structurale en question
Jeudi 5 juin 2008
EPFL, 1015 Lausanne

Délai d'inscription 31.5.2008
Participation aux frais : 50.- (non membres : 220.-, membres SIA : 200.-, membres GPC/GCO : 180.-, étudiants : 50.-)

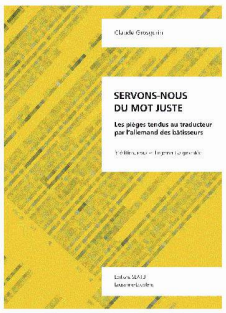

SERVONS-NOUS DU MOT JUSTE

Les pièges tendus au traducteur par l'allemand des bâtisseurs

CLAUDE GROSGURIN

Editions SEATU, 2006
(3ème édition, largement augmentée et corrigée)

En vente chez *Staempfli Publikationen AG*, Wölflistrasse 1,
cp 8326, 3001 Berne,
Prix: Fr. 29.- + port.
Tél. 031 300 63 40
roland.oehrli@staempfli.com

Publié grâce au soutien du Fonds culturel INTERASSAR, Genève

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le domaine de l'aménagement du territoire du canton de Genève recrute

plusieurs urbanistes chefs de projet

Vous assurerez la conduite et la coordination de projets d'aménagement du territoire, notamment en lien avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et la mise en place du plan directeur cantonal.

Vous serez amené à contribuer à la définition de ces projets, à conduire des études complexes avec des partenaires multiples.

Vous devez être sensible à la qualité urbaine et au développement durable, savoir prendre des initiatives, communiquer et négocier, avoir une bonne capacité d'analyse et d'expression tant orale qu'écrite et maîtriser les outils informatiques et les méthodes de management de projet.

Une expérience minimale de 5 ans dans la gestion de projets territoriaux et une formation universitaire en architecture ou en géographie complétée par une formation supérieure en urbanisme et aménagement sont requis.

Adresser votre offre, avant le 20 février 2008 à
Madame Bojana Vasiljevic Menoud, Directrice du domaine de l'aménagement du territoire, Case postale 224, 1211 Genève 8